Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Service des affaires juridiques (DAJCP)

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR ET DE LA VIS DE COMPACTAGE DU POSTE DE REFOULEMENT DU VAL FOURRE A MANTES LA JOLIE

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26190
Date limite de remise des plis	27 / 11 / 2026 à 11 heures 00 minute
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Service des affaires juridiques (DAJCP)
Représentant : Cécile ZAMMIT-POPESCU Madame le Président
Adresse : CU Grand Paris Seine & Oise
5 Rue des Chevries
78410 Aubergenville Cedex
Téléphone : 01 82 86 00 86
Courriel : https://formulaires.demarches.gpseo.fr/formulaire-de-contact/nous-contacter/
SIRET : 20005988900010
Site internet : https://gpseo.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR ET DE LA VIS DE COMPACTAGE DU POSTE DE REFOULEMENT DU VAL FOURRE A MANTES LA JOLIE**

La présente consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'un dégrilleur et d'une vis de compactage au PR du Val Fourré, ainsi que la dépose et l'évacuation du dégrilleur, et la vis de compactage, existants.

Code CPV	Libellé CPV
39350000-0	Équipement de réseau d'assainissement

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	RENOUVELLEMENT DU DEGRILLEUR ET DE LA VIS DE COMPACTAGE DU POSTE DE REFOULEMENT DU VAL FOURRE A MANTES LA JOLIE
Acheteur	Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Poste de refoulement de Mantes-la-Jolie
Délai	5 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	Article 8 du CCAP
Variation des prix	Fermes actualisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'Engagement par lot et son annexe : interlocuteur unique
- Cahier des Clauses Techniques Particulières par lot et annexes
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Règlement de Consultation (RC)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Visite (Obligatoire)**

Dans le cadre de la préparation de leur réponse, les candidats doivent se rendre sur site, pour faire constat de l'état des lieux.

Les candidats souhaitant effectuer une visite du site devront prendre RDV 24 heures à l'avance à l'adresse électronique suivante : **rachid.maafi@gpseo.fr** en mettant en copie : **benoit.chabaud@gpseo.fr**

Les visites seront possibles aux dates suivantes :

- Jeudi 12 novembre 2026 de 10h00 à 12h00
- Mardi 17 novembre 2026 de 10h00 à 12h00

A l'adresse suivante :

- **PR VAL FOURRE 3 rue DUMONT D'URVILLE 78200 Mantes-la-Jolie**

La visite étant obligatoire, l'absence de certificat de visite dans l'offre entrainera l'élimination du candidat (offre irrégulière).

Si le soumissionnaire est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes, il peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière. Il appartiendra à la maitrise d'ouvrage d'apprécier si les éléments présentés par le candidat permettent de justifier de sa connaissance approfondie du site et de ses contraintes.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)* *NB : Dans le cas où le candidat ne fournirait pas les formulaires DC1 et DC2, une déclaration sur l'honneur certifiant :* ▪ *N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2341-1 et L. 2341-5 du code de la commande publique ;* ▪ *Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.*
Formulaire DUME	*Le formulaire DUME remplace DC1 & DC2 :* *Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles.* *La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen équivalent (certificats de capacité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation, …)*
Références travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précisions s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.*
Registre national du commerce et des sociétés	*Les candidats soumis à obligation d'inscription sur un registre professionnel devront justifier de leur inscription.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Contenu des offres :**

Pour chaque lot, les candidats doivent remettre un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'engagement : à compléter et dater par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des opérateur(s) économique(s) (avec l'annexe interlocuteur unique)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

- Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter comprenant :

Une partie relative à l'organisation pour la réalisation des prestations

- Définition des moyens humains liés à la prestation
- Définition des moyens matériels liés à la prestation

Une partie relative au planning d'exécution des prestations

- Planning détaillé de l'opération (préparation, fourniture du matériel, exécution des travaux)
- Délai d'intervention

Une partie relative à la méthodologie générale de réalisation des prestations

- Adaptabilité du matériel lors de l'installation
- Facilité de maintenance
- Fiabilité et robustesse des équipements

Une partie relative à la gestion et réduction des déchets organiques

- Performance du compactage
- Taux de retour des matières organiques

- La pièce financière (DPGF) devra être remise en format .pdf et .xls.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le soumissionnaire devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les sous-traitants présentés au moyen du formulaire ATTRI2 ou ayant remis une attestation sur l'honneur de participation aux prestations sont réputés engagés juridiquement sur le marché. Les simples mentions de sous-traitants étant quant à elles dépourvues de portée, elles ne pourront pas faire l'objet d'une valorisation au stade de la candidature ou de l'offre.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ainsi que le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) acceptés sans modification tel que stipulé dans l'acte d'engagement, ne sont pas à joindre à l'offre.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : CU Grand Paris Seine & Oise, 5 Rue des Chevries 78410 Aubergenville Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la

commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Clause d'insertion :**

Sans objet.

- **Dispositions environnementales :**

Le titulaire s'engage à réaliser les travaux dans le respect de la réglementation environnementale en vigueur et à limiter les impacts du chantier sur l'environnement et le cadre de vie.

Il met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour :

- limiter les nuisances (bruit, poussières, vibrations) ;
- prévenir toute pollution des sols, eaux et réseaux existants ;
- assurer la collecte, le tri et l'évacuation des déchets vers des filières autorisées ;
- réduire l'emprise du chantier et préserver les abords (voirie, espaces verts, mobilier urbain) ;
- optimiser les déblais/remblais et favoriser, lorsque cela est possible, leur réemploi.

En cas d'incident ou de pollution, le titulaire informe immédiatement le maître d'ouvrage et met en œuvre les mesures de sécurisation et de remise en état nécessaires.

Le titulaire est réputé avoir intégré ces contraintes dans son prix. Le non-respect de ces dispositions peut donner lieu à l'application des pénalités prévues à l'article 8 du présent CCAP.

- **Echantillons / prototype :**

Sans objet.

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Sans objet.

- **Variante :**

Sans objet.

- **Modalités de traitement des erreurs matérielles :**

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans les prix figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix sera rectifié pour le jugement des offres et le candidat en sera informé, pour confirmation de sa part.
A défaut de confirmation, son offre sera éliminée pour incohérence.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (60 points)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT Note du prix = Note maximale *prix de l'offre la moins disante (hors offre anormalement basse) / prix de l'offre du candidat étudié.
2. Valeur technique (40 points) La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique	
Qualité de l'organisation pour la réalisation des prestations	**8 points**
Qualité du planning d'exécution des prestations	**8 points**
Qualité la méthodologie générale de réalisation des prestations	**16 points**
3. Critère environnemental (8 points)	
Le candidat présente les actions mises en place pour réduire les consommations énergétiques au cours de l'exécution du marché	**8 points**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint-Cloud
Versailles
78011
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021